

Les professions libérales en proie au doute Inquiète et « méprisée », l'UNAPL défend ses valeurs

Compétence, indépendance, secret professionnel, responsabilité, proximité : les professions libérales réaffirment leurs valeurs et défendent leur statut dans un environnement mouvant.

« À L'HEURE de défendre des retraites décentes, d'assurer l'équité devant l'impôt et de veiller à la libre concurrence entre services publics et économie sociale », Alain Vaconsin, président de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL), appréhende la prochaine ratification de la directive européenne sur les services attendue en janvier prochain. « Un texte qui soulève de nombreuses questions », selon Alain Vaconsin qui regrette de ne pas être davantage entendu par les pouvoirs publics.

Hervé Novelli, secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat et aux PME, attend les conclusions d'une mission sur les conditions de l'exercice libéral. Lors de son audition, l'UNAPL a insisté sur

l'accès aux professions libérales, le maintien de leur indépendance et la recherche de solutions économiques pour développer leurs activités en France. Des objectifs jugés prioritaires par l'UNAPL, qui fédère 63 organisations syndicales, représente un professionnel de santé sur deux et globalement plus de 650 000 entreprises libérales. « Nos intérêts semblent passer au second plan » déplore, le président de l'UNAPL, qui regrette le manque d'initiative du gouvernement.

Mise en garde. Pour rester constructif et valoriser l'exercice libéral, l'UNAPL propose en priorité de transposer en droit français la définition européenne des professions libérales qui insiste sur l'exercice qualifié, en toute responsabilité et indépendance. L'UNAPL suggère l'adhésion à quelques valeurs réunies dans une charte : compétence, secret professionnel, éthique, indépendance, responsabilité civile, libre choix et exercice de proximité. Autant

de critères qui fondent le statut des professions libérales dans notre pays. Pour le président de l'UNAPL, « le moment est venu de réaffirmer notre statut face à celui de l'autoentrepreneur qui a bénéficié de la puissance de feu des artisans qui ont tout obtenu des pouvoirs publics en un temps record. »

Alain Vaconsin ne décolère pas. Se sentant « méprisé et négligé », le président de l'UNAPL affirme « que les professions libérales sont avant tout de petites entreprises de proximité ». Il rappelle aussi en guise de menace que les libéraux sont des électeurs. « Alain Juppé doit encore s'en souvenir. »

L'UNAPL n'entend pas en rester là. Le moment est venu, juge-t-elle, de donner une impulsion pour créer des maisons des professions libérales dans chaque région. Ces guichets uniques regrouperaient les offices régionaux d'information, de formation et de formalités des professions libérales, ainsi que d'autres organismes travaillant en



En février 2007, le candidat Sarkozy s'était adressé aux professions libérales

partenariat avec les URSSAF. Les professionnels pourraient y trouver l'ensemble des informations nécessaires aux créations d'entreprises de professions libérales : capables d'expliquer les obligations en termes de protection sociale, de maternité et de retraite, ces

structures faciliteraient l'installation et offriraient des conseils utiles aux différentes étapes de la carrière. « Le salariat ne doit pas devenir la voie d'accès privilégié pour entrer dans la vie active, » martèle Alain Vaconsin.

> LAURENCE MAUDUIT